

PROCÈS VERBAL du CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 27 JANVIER 2023

PRESENTS : A. FLACHER, J.GERY ,M-L NAVEZ, J.LIMONE, B.BARDY, M.ROUCHOUSE, V.CANET, A.CLUZEL, J.GIRAUD, E.BLANC, Y.GRANGE

EXCUSÉS : N.DEGAND, P.DUPINAY

Secrétaire de séance : Y.GRANGE

- Adoption du PV du conseil municipal du 16 décembre 2022.
- **Le conseil municipal s'oppose fermement à la fermeture éventuelle de la 5e classe du RPI.** (réponse officieuse du syndicat qui a assisté au compte rendu du comité technique départemental : pas de retrait de la 5e classe). Il faut attendre la réponse officielle de l'inspection académique. **Post réunion : de source officielle la classe sera maintenue à la rentrée prochaine.**
- **Demande de subvention au titre de la DSIL (Etat) pour création d'une aire de covoiturage .** A l'entrée EST du village, dans le secteur de Falot afin d'améliorer le terrain qui est déjà utilisé par certains dans ce sens . Consultation de l'entreprise MONTAGNER afin de niveler la zone de stationnement et de créer un espace pouvant recevoir simultanément 4 véhicules . Coût estimé à environ 7000 € ht et subvention espérée entre 20 et 25 %. Réalisation prévue au mois d'Avril ou Mai.
- **Demande de prêt de 150000 euros à la banque des territoires** pour compléter le financement des travaux des lagunes du bourg : pas de délibération pour le moment . Un rendez vous a été fixé avec le correspondant régional en mars prochain pour finaliser la demande de prêt dont le taux pourrait être indexé sur le taux du livret A
- **Planification des travaux des lagunes du bourg.** Vidange du premier bassin dans le deuxième au mois de février. Prévision d'épandage dès que le DDT aura donné son feu vert
- **Courrier de démission de Monsieur Julien LIMONE du poste de 3ème adjoint .** Sa démission ne sera effective que dans un mois, après la validation de la préfecture. Néanmoins Mr LIMONE souhaite rester au sein du conseil en tant que conseiller. Madame Emilie Blanc a proposé sa candidature pour remplacer M. LIMONE . Elle sera officiellement installée dans cette fonction dès que la Préfecture aura accusé réception de la démission de Julien LIMONE.
- **Autorisation de dépenser en investissement sur le budget communal avant le vote du budget 2023.** Le montant maximum voté par le conseil est de 20000 €.
- **Présentation des restes à réaliser 2022 des sections d'investissement :**
 - **Budget communal** : pas de recettes à encaisser. En dépenses : 35400 € (travaux de rafraichissement de la bibliothèque pour 6000 €; poteaux incendie pour 16500 €; chemins de terre : 2900 € et zinguerie bâtiment mairie-école pour 10000 €.)
 - **Budget assainissement** : pas de recettes à encaisser. En dépenses, report de 161800 € pour les lagunes du bourg et 3000 € pour des travaux de raccordement au réseau eaux usées. Total reporté 164800 €.

- **Stérilisation des chats errants dans le village (hameau de Buét)** : adoption de la convention avec l'association « 30 millions d'amis » qui nous permettra de bénéficier d'une aide financière de leur part. Des devis ont été demandés à plusieurs vétérinaires.

-**Création d'une nouvelle association dans le village** : présentation par les porteurs de ce projet de l'association « DES RACINES à la CIME ». L'objet de cette association est la plantation de vergers diversifiés dans un but conservatoire. Ils projettent également de dispenser des formations pour apprendre à greffer et partager leur expérience en bio. Ils sont à la recherche de terrains pour planter toutes essences de fruitiers. Il leur est demandé de déposer les statuts en mairie pour « officialiser » cette création.

-Questions diverses

☑ Présentation des démarches entreprises conjointement par la mairie, la CCPR, le SCOT des Rives du Rhône et EPOA pour essayer de redonner vie à une friche industrielle dans le village. A suivre

☑ Courrier du cabinet ROUX FRANCOIS pour le litige NERGUISIAN / BERGER concernant l'accès à la propriété NERGUISIAN. Une réponse argumentée sera apportée

☑ Frelon asiatique: proposition d'action pour piégeage à la sortie de l'hiver avant prolifération. Action portée par la CCPR par l'intermédiaire du maire de Véranne. Un correspondant local est demandé qui peut être un habitant de la commune. La candidature de JP LIMONE est retenue en partenariat avec J. GERY.

☑ Indice de pluviométrie 2022 : il est particulièrement inquiétant : 430 mm sur toute l'année alors que sur une année « normale » il est de 750 à 800 mm. Pendant la période hivernale actuelle, les sources n'ont pas reconstitué leurs ressources, la production journalière couvre tout juste le besoin (environ 80 m3) alors qu'habituellement en cette période la production est de l'ordre de plus de 200 m3 par jour.

Prochain conseil municipal le vendredi 3 mars 2023

Le secrétaire de séance

Yves GRANGE

Le maire

Annick FLACHIER

